

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
« Devenir socialement autonome ».....	5
Conséquences de l'autonomie .....	6
<b>01 QUE FAUT-IL PRÉVOIR AVANT DE PRENDRE SON AUTONOMIE ?</b> .....	<b>7</b>
1. Se loger.....	7
1.1 Comment trouver un logement ? .....	7
1.2 Questions à se poser lors d'une visite d'un logement .....	8
1.3 Louer un logement, signer un contrat de bail .....	8
2. Les démarches administratives .....	9
2.1 Changement de domicile .....	9
2.2 Signaler le changement de domicile .....	10
3. Le maintien des droits sociaux.....	10
3.1 Les allocations familiales .....	10
3.2 La mutuelle .....	12
<b>02 LA SITUATION FINANCIÈRE</b> .....	<b>13</b>
1. Établir un budget .....	13
2. Les parents doivent-ils aider financièrement ?.....	13
3. Les allocations d'études .....	14
3.1 Les allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	14
Principe de base .....	14
Quelques notions à propos de l'allocation provisoire.....	15
3.2 Les autres formules.....	15
Les services sociaux des Hautes écoles et des Universités.....	15
Les bourses provinciales.....	15
Les bourses privées.....	16
Les banques.....	16
4. Le travail étudiant .....	16
4.1 Le contrat d'occupation d'étudiant .....	16
4.2 Le contrat de travail étudiant .....	17
4.3 Quelques pistes pour trouver un job étudiant .....	18
5. Fiscalité .....	19
5.1 Le jeune et les impôts.....	19
5.2 Les parents et les impôts .....	20
<b>03 COMMENT FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS ?</b> .....	<b>22</b>
1. L'aide financière au sein de la famille .....	22
1.1 L'obligation d'éducation et d'entretien.....	22
Les critères d'attribution.....	22
La contribution alimentaire .....	23
1.2 L'obligation de secours.....	24
Qui a droit à cette obligation de secours ?.....	24
Que fait le juge ? .....	24
Celui qui peut fournir l'aide .....	25
Quelles formes peut prendre cette obligation de secours ? .....	25
1.3 Que se passe-t-il si le parent ne paie pas la contribution alimentaire ?.....	25
La délégation de sommes (pour les pensions alimentaires à venir).....	26
Saisie par huissier de justice.....	26
Plainte à la police pour abandon de famille.....	26
2. Un recours judiciaire .....	26
2.1 La médiation.....	27
2.2 La conciliation par la chambre de règlement à l'amiable .....	28
Principe .....	28
La conciliation À ses limites.....	28
2.3 L'action judiciaire devant le tribunal de la famille .....	28
La requête.....	29
La citation.....	30
L'audience d'introduction .....	31
Après l'audience d'introduction .....	32
3. L'aide du CPAS .....	33
3.1 Le jeune peut-il s'adresser au CPAS avant son départ ?.....	33
3.2 Faire une demande d'aide après le départ.....	34
3.3 Quelles aides du CPAS ? .....	34

Le droit à l'intégration sociale.....	34
Peut-on obtenir plus que le revenu d'intégration sociale ?.....	36
Quelques autres exemples d'aides .....	36
3.4 Le recours aux parents débiteurs alimentaires.....	37
Que peut-on faire pour éviter le recours auprès des parents débiteurs ?.....	38
3.5 Quel est le montant de revenu d'intégration sociale ?.....	38
3.6 La récupération des aides.....	38
Faut-il rembourser ? .....	38
Peut-on récupérer l'aide auprès des parents ?.....	39
3.7 Devant le CPAS.....	39
La demande .....	39
Compétence territoriale du CPAS . . . . .	39
Urgence.....	40
Décision du CPAS.....	40
<b>04 QUE FAIRE SI ON NE S'Y RETROUVE PAS DANS TOUTES CES AIDES ? .....</b>	<b>41</b>
1. Une aide psychologique et peut-être une médiation familiale libre .....	41
2. L'aide juridique.....	42
2.1 L'aide juridique de première ligne.....	42
2.2 L'aide juridique de deuxième ligne.....	42
3. L'assistance judiciaire .....	44
4. Trouver un avocat spécialisé.....	44
D'autres consultations juridiques .....	44
5. Une aide sociale.....	44
<b>ANNEXE .....</b>	<b>48</b>
Frais mensuel.....	48
Frais annuels .....	49
Les droits d'inscription .....	49
Les droits d'inscription complémentaires (DIC) .....	51
Les autres frais "coût réel" (DAC) .....	51
Bail .....	52
Estimation pour un jeune isolé qui suit un enseignement supérieur, non boursier.....	52
<b>CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ .....</b>	<b>53</b>